

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 20

Artikel: Le Jura il y a cent ans
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-247983>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ces réunies. Les soldats du comte de Kibourg lâchèrent pied après une courte résistance et leur fuite eut pour conséquence la retraite des troupes de Gérard de Vuippens. Cependant le Schlossberg et Neuveville ne furent pas pris. La paix se conclut à Bienne, le 23 juin 1316, grâce à l'intervention du duc Léopold d'Autriche. Il fut statué que les prisonniers seraient remis en liberté, que le comte Rodolphe renoncerait à toutes ses prétentions sur Neuveville au pied du Schlossberg, qu'il serait libéré désormais de tout vasselage à l'égard de l'évêque, que le ruisseau de *Vaux* qui coule au pied du Schlossberg servirait de limite aux deux états, que l'évêque de Bâle n'établirait aucun ouvrage fortifié entre le ruisseau du *Vilie* et celui de *Vaux*, tandis que le comte de Neuchâtel ne construirait pas de forteresse entre le ruisseau de *Vaux* et Neuchâtel¹⁾.

Ce traité et ces engagements n'empêchèrent pas Rodolphe de Neuchâtel de se mettre à construire le Landeron, construction en vue de laquelle il avait acheté en 1313 de l'abbé de St-Jean, pour un cens annuel de 25 sols, une vaste prairie située sur la rive gauche de la Thièle. Il voulait bâtrir une ville en cet endroit, l'entourer de murs et de fossés et l'opposer à la Neuveville et au Schlossberg. De là un nouveau traité d'Alliance offensive et défensive signé à Bâle, le 2 mars 1317, entre Gérard de Vuippens et Jean d'Aarberg, sire de Valengin²⁾. Cette alliance fut-elle suivi d'hostilités contre le comte de Neuchâtel ? Cela ne paraît pas probable, car en ce moment-là, Gérard de Vuippens fut occupé ailleurs. Le comte de Kibourg, son ancien allié lui réclama la somme qui lui avait été promise pour son concours en 1315 et Gérard déclara ne lui rien devoir, parce que les gens de Kibourg, par leur fuite, avait été cause de la perte de la bataille et de la mauvaise issue de la campagne. Le comte de Kibourg, prit les armes en 1318 et voulut s'emparer de Biennne, mais les Biannois prévenus à temps firent bonne contenance, et au moment même où Gérard de Vuippens accourrait à leur secours, mirent leur ennemi en fuite et le poursuivirent jusqu'à Soleure³⁾.

(A suivre)

JECKER, curé.

Le Jura il y a cent ans.

C'est vers cette époque qu'on tenta de forcer Rome à embrasser aussi la révolution ; mais le général Duphot périra dans l'émeute provoquée

1) Trouillat, III, 236. Matile, Monuments I, n. 244.

2) Trouillat, III, 250.

3) Bloesch, Histoire de Biennne, p. 87.

verts d'ardoise ; mais il n'eut pas besoin de parler.

— Le Gros-Caillou ? balbutiait Marceline.

— Oui... c'est là qu'il est.

Et il se perdit en explications pour lui faire comprendre où était sa chambre. A chaque instant, des officiers passaient, l'interrompaient, parce qu'il fallait les saluer. Elle aussi salua, en ébauchant une révérence.

— Et où tu vas me mener ? demanda-t-elle.

— Tout près, en face.

Mais elle s'arrêta longuement devant la grande porte, surmontée de sculptures, de l'hôpital. Et Césaire dut l'entraîner vers la petite rue de l'Exposition. Elles s'arrêtèrent de nouveau, s'appuyant contre la fontaine élevée à l'entrée de la rue. Elle murmurait :

— Et dire que je peux point le voir !

— Non... Dimanche... Viens donc !

Il la conduisit à l'hôtel de l'Arcade, un brave

par lui. D'un autre côté, on osa attenter à la liberté de Pie VI, et Berthier eut ordre de le conduire en France, où le pontife mourut dans la ville de Valence, à l'âge de 80 ans, en février 1799.

Le 28 avril 1792, le prince-évêque de Bâle, Joseph de Roggenbach, quitta Porrentruy pour se rendre à Biennne et le lendemain 29 le général français Custine, à la tête de quatre mille hommes, envahit l'évêché. Après une occupation de trois mois par des troupes françaises, ce pays fut incorporé à la France par décret du 23 mars 1793 de la Convention, et forma le département du Mont-Terrible. Ce nouveau département comprit deux arrondissements, Porrentruy et Delémont. Porrentruy comptait huit cantons : Porrentruy, Cornol, Chevenez, Cœuve, Saint-Ursanne, Epauvillers, Saint-Brais et Saignelégier. — Delémont, cinq : Delémont, Viques, Glovelier, Laufon et Reinach. La prévôté de Moutier-Grandval, l'Erguel, Biennne et Neuveville ne furent occupées par les troupes françaises qu'à partir du 13 décembre 1797, attendu qu'ayant un traité d'alliance avec Berne, elles jouirent pendant ce temps de la neutralité qui était accordée à la Suisse. Néanmoins l'organisation du département du Mont-Terrible laissa toujours bien à désirer, car jusqu'à sa suppression, le 16 février 1800, et à son incorporation au département du Haut-Rhin qui suivit, il fut toujours occupé par les troupes françaises.

Dès la fin de 1797, ces mêmes troupes ayant occupé la partie suisse de l'évêché de Bâle, entrèrent dès les premiers jours de janvier 1798 dans le Pays de Vaud où le peuple des campagnes était encore attaché au gouvernement bernois, mais où l'on avait eu soin d'exciter, dans les villes, des soulèvements populaires. Le trouble et l'inquiétude produits par les premières séditions duraient encore, lorsque les Français arrivant sous la conduite du général Ménard, le Pays de Vaud fut déclaré libre, et l'argent des caisses publiques mis à la disposition du Directoire français et de ses agents.

(A suivre)

J. G.

Le Pion !

Le censeur nous présenta sommairement M. Langquette, notre nouveau maître d'études, et se retira.

Alors, retranchés derrière nos dictionnaires, nous nous livrâmes à un examen sournois de l'ennemi.

L'ennemi avait une figure douce, timide, triste ; il était vêtu ridiculement d'une redingote mal coupée, d'un gilet à fleurs et d'un pantalon trop court qui découvrait deux gros souliers à bouts

petit hôtel de famille, dont la tournure lui avait convenu et sur la clientèle duquel il s'était méticuleusement renseigné.

— Voici la personne que je vous ai annoncée ! dit-il triomphalement.

On les conduisit au quatrième étage, et on les laissa dans une chambre de huit mètres carrés, bien propre, meublée d'un petit lit, d'une table, d'une table-toilette, d'une commode et de deux chaises. La brique du parquet était peinte en rouge et encaustiquée ; les rideaux des fenêtres et du lit étaient unis mais fraîchement repassés ; et tous ces modestes meubles refusaient. Cela fit bonne impression à Marceline.

Jee seraï bien ici, dit-elle.

Césaire, qui rangeait ses petits colis, se redressa enchanté. Et il expliqua, à son amie, comme en s'excusant, pourquoi il avait choisi une chambre au quatrième étage. D'abord, on avait plus d'air ; et ensuite, on était moins dérangé par les bruits de la rue.

carrés ; une cravatte de laine noire entourait le col de sa chemise en grosse toile de ménage écru.

Tout cela était scrupuleusement propre, mais reprisé, élimé, usé.

A peine installé dans la chaise il se mit à lire, n'osant affronter les quarante paires d'yeux féroces qu'il sentait braquer sur lui...

Il était jugé !

« Chahutable » — me dit laconiquement mon voisin Coquaùd, de son surnom Bel-Oeil ; et Bel-Oeil se mit à télégraphier à toute l'étude son appréciation personnelle.

« Chahutable !... » Chacun de nous vit s'ouvrir devant soi une perspective d'inénarrables félicités.

L'opinion générale fixée, Bel-Oeil fit claquer son pouce ; le pion leva la tête.

— M'sieu, aller au poêle ?

Le pion fit de la tête un signe d'acquiescement.

Bel-Oeil, gibier de séquestration, se mettait périodiquement — pour notre plus grande jubilation, à nous, et pour la plus grande désolation de nos professeurs — en frais de nouvelles combinaisons marchiauviennes... Quoi d'inédit avait germé dans sa diabolique cervelle ?

— Je vais le tâter — me dit-il en se levant.

Et nous le vîmes s'accroître gravement devant le poêle, exhiber une pipe en terre, et la bourrer de craie...

— Pardon, monsieur, se hasarda de dire le pion, je me vois dans l'obligation de vous faire observer que les Règlements défendent de fumer...

— Fume pas, m'sieu, répondit Bel-Oeil imperturbable ; par la chaleur je vais dégager du carbonate de chaux, CaO_2 , contenu dans la corne que voici, un acide destiné à rehausser le goût de l'abondance de m'sieu l'économie...

Une fusée d'éclats de rire partit des quatre coins de l'étude ; le pion baissa la tête confus.

Enhardi par ce succès, Bel-Oeil enfourna dans le poêle deux bouteilles d'encre vide, en grès, et se dirigea majestueusement vers le tableau.

A peine a-t-il posé deux ou trois équations-chimiques de haute fantaisie, qu'une épouvantable pétarade trouble le silence de l'étude : c'est une des bouteilles qui vient d'éclater... Le pion sursauta, se précipita vers le poêle, enleva le couvercle. Dans ce moment la seconde bouteille fait explosion. Nous voyons le pauvre pion étancher le sang qui coule de sa joue, atteint par un fragment de grès.

Bel-Oeil, consterné des suites imprévues de sa gaminerie, s'attend à une expulsion méritée : il balbutie...

— Pardon, m'sieu, je ne me doutais pas que mes réactions...

Mais M. Langquette se contenta de lui dire avec une bonhomie non exempte de malice.

— Mon ami n'essayez plus de ces réactions dangereuses : vous voyez à quels accidents vous exposez !

Bien loin d'être gagné par cette bonté excessive, Bel-Oeil s'en trouva humilié, et entama

— Tu entendras moins ces tas de bêtises de chansons qu'on dit en passant... des farceurs ou des ouvriers qui ont bu un verre...

Et, une fois sur ce chapitre, il lui fit beaucoup de recommandations, dont la plus essentielle était qu'elle ne devait pas sortir.

— Tu descendras pour manger avec les gens de la maison, et on te montera ce qu'il te faudra. Et la nuit, ferme solidement ta porte, et même le jour... vois, la serrure tient bien... Je reviendrai te trouver dès que je pourrai m'échapper du quartier... Et ne viens pas au devant de moi, si je n'arrivais pas, c'est que je serais consigné...

Et il lui décrivit, en termes aussi vaguement indignés, les dangers des rues parisiennes. Puis, comme le garçon frappait à la porte, il eut un petit rire heureux.

— Pour ce soir, nous dinons ici.

(La suite prochainement.)